

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur LARELLE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2021

Nom Prénom	Présents (16)	Absent (0)	Excusés (3)
LARELLE Didier	X		
BOURGENOT Claire	X		
BOURSIER Yves	X		
TRAPIED Michel	X		
DAVID Patricia			X Pouvoir à LARELLE Didier
LANGLOIS Alexandra			X Pouvoir à GEORGES Sandrine
CLOUET Michel	X		
JAULIN Aurélie	X		
BREMAUD Patrice	X		
CAUSSEQUE Stéphanie	X		
MERCERON Pascal	X		
BATARD Emmanuel	X		
MARTIN Sylvie	X		
BRISSON Fabrice	X		
DAUPLLET Martine			X Pouvoir à BATARD Emmanuel
GEORGES Sandrine	X		
GARDIEN Maurice	X		
GROUSSARD Françoise	X		
ROUCHER Michel	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance : M. Maurice GARDIEN

Approbation du compte-rendu du Conseil du 27 juillet 2021

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Installation de M. Michel ROUCHER en qualité de conseiller municipal

En préambule à l'ordre du jour, Le Maire informe les conseillers de la démission de M. Pierrick KROMWEL, à la fois de son poste de conseiller municipal et de premier adjoint. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu en mairie le 24 septembre.

Aussi, Monsieur le Maire invite M. Michel ROUCHER, suivant sur la liste et présent dans la salle, à rejoindre la table et à siéger en qualité de conseiller municipal.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à M. Michel ROUCHER.

2021-65- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2020

Les dispositions du code de l'éducation et du code général des collectivités territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des conseils municipaux.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs (DSI).

Dans sa séance du 1/12/2020, le Comité des finances locales a fixé le montant unitaire de la DSI à 2808 €. Ce montant est identique depuis 2010.

Par circulaire du 4/12/2020, Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, suivant les recommandations du Comité des finances locales, a demandé que le montant unitaire de l'IRL 2020 soit identique à celui de 2019.

Pour la Charente-Maritime, l'IRL proposée s'établit comme suit :

- Taux de base annuel = 2 185 € (instituteurs célibataires)
- Taux majoré de 25 % : 2 731 € (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Cette mesure a été soumise à l'avis du CDEN lors de sa séance du 30/3/2021

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur ces montants et à transmettre sa délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux à :

- Taux de base annuel = 2 185 € (instituteurs célibataires)
- Taux majoré de 25 % : 2 731 € (instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

2021-66- Renouvellement de la convention d'entretien de la défense incendie

Monsieur le Maire informe que la convention passée avec la SAUR pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie est arrivée à échéance.

Il rappelle que la commune est responsable en matière de protection contre l'incendie et qu'en conséquence, il a demandé à la SAUR, gestionnaire du réseau d'eau potable, de présenter un projet de contrat portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie de la collectivité et la vérification de leur fonctionnement selon les dispositions suivantes :

Opérations prévues par appareil :

-prestations annuelles : manœuvre de la vanne de réseau, contrôle et essais de débit et de pression, graissage des bouchons et de la tige de manœuvre, rédaction d'un rapport des prestations et travaux effectués

-prestations réalisées une fois sur la durée de la convention : mise en peinture des poteaux d'incendie, numérotation selon la codification du SDIS 17, étiquetage précisant l'utilisation, ainsi que l'année de vérification.

SAUR percevra à titre de rémunération forfaitaire, par an et par appareil, les sommes hors taxes suivantes :

-poteaux d'incendie (diam 60 mm à 100 mm) = 72 euros

Les rémunérations de base définies ci-dessus seront indexées annuellement selon les dernières valeurs des indices connues au 1^{er} janvier de l'année d'application, conformément aux conditions ainsi qu'à la formule portée au contrat.

Le contrat est d'un coût annuel d'environ 2700 euros.

Il est proposé :

- D'approuver les termes du projet de convention présenté par la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie sur le territoire communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

L'opposition demande si le prix peut être négocié.

Il lui est répondu que le prix est fixé par le Conseil d'administration de la SAUR et qu'il n'est pas négociable.

Monsieur ROUCHER demande le nombre de poteaux incendie.

Monsieur le Maire répond qu'environ 25 poteaux incendie sont recensés sur la commune. Un poteau a été endommagé en 2020 rue des Blés d'Or et le coupable a été retrouvé permettant ainsi un remboursement intégral par l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **0 contre, 1 abstention et 18 pour** :

- D'approuver les termes du projet de convention présenté par la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie sur le territoire communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

2021-67- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Monsieur le Maire expose que les besoins du service technique (espaces verts, atelier) nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour un temps complet de 35 heures. Cet emploi est actuellement pourvu par un agent de remplacement qui donne entièrement satisfaction et qu'il est proposé de nommer stagiaire de la fonction publique territoriale.

Il est proposé :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique sur le grade « adjoint technique territorial » à temps complet
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Maire sera autorisé à procéder à la publicité obligatoire et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement à effet au 1^{er} décembre 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique sur le grade « adjoint technique territorial » à temps complet
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

2021-68-Modification du tableau des effectifs

Afin de procéder au 1^{er} décembre 2021 à la nomination stagiaire d'un agent au grade d'adjoint technique, le tableau des effectifs est le suivant au 1^{er} octobre 2021. N.B. : les postes non pourvus (ATSEM Ppal 2^{ème} classe, Adjoint d'animation – anciens temps non complet) ont été supprimé.

Grades ou emplois	Cat	Effectif budgétaire	Pourvu	Non pourvu	Temps non complet
ADMINISTRATIVE					
Adjoint Adm Ppal 2 ^e cl	C	2	2		1 à 17.5 h
Adjoint Adm Ppal 1 ^{ère} cl	C	1	1		
Attaché ppal	A	1	1		
TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	4	3	1 vacant	1 à 22.62 h
Adjoint T ppal de 1 ^{ère} cl	C	1	1		
Adjoint T ppal de 2 ^e cl	C	4	4		1 à 17.5 h 1 à 32.70 h 1 à 32.80 h
Agent de maitrise ppal	C	1	1		32.80 h
SOCIAL					
ATSEM ppal 1 ^{ère} cl	C	2	2		1 à 30.65 h 1 à 30.85 h
ANIMATION					
Adjoint d'animation	C	5	5		2 à 30 h 1 à 32.23 h 1 à 34.04 h 1 à 33.65 h
Animateur ppal 1 ^{ère} cl	B	1	1		
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef ppal	C	1	1		
TOTAL		23	22 Mais 21 agents car 1 sur 2 grades	1	
EMPLOIS CONTRACTUELS					
Agent polyvalent d'animation		1	1		32.47 h
TOTAL		1	1		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver le tableau des effectifs tel que ci-dessus.

2021-69-Avenant travaux de voirie – rue Néchalier

Monsieur Yves BOURSIER, adjoint chargé de la voirie, signale que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Néchalier, il est nécessaire de réaliser quelques travaux supplémentaires sur les parkings, sur la fourniture et la pose de bordures et caniveaux, sur la mise à niveau de boîtes de branchement, regards de visites et de chambres de téléphones et de réaliser une moins-value sur la fourniture et la pose d'arbres tige.

Vu le code des marchés publics

Vu le marché conclu avec l'entreprise attributaire, la Société ATLANROUTE à Beaux Vallons 17540 ST SAUVEUR D'AUNIS pour un montant initial de 140 960.40 € TTC

Vu l'avenant objet de la présente délibération représentant une plus-value de 7 235.40 € et une moins-value de 3 000.00 € soit un total de 4 235.40 € TTC

Vu le nouveau montant du marché qui s'élève à la somme de 145 195.80 € TTC

Il est proposé de conclure l'avenant et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents nécessaires.

L'opposition souhaite savoir les lieux où devaient être plantés les arbres et pourquoi cela n'a pas été fait.

Monsieur le Maire précise que le montant affecté aux arbres servait de variable d'ajustement dans le devis. Aucun arbre nouveau ne devait être planté. Aucun arbre n'a été détruit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à 0 contre, 4 abstentions et 15 pour :**

- de conclure l'avenant pour un montant de 4235.40 € TTC portant le montant du marché à 145 195.80 € TTC,
- et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents nécessaires.

2021-70- Marché à bons de commande pour la voirie 2022-2023 et 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que le marché 2019-2020 et 2021 conclu avec l'entreprise COLAS arrive à échéance au 31/12/2021,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'entretien de voirie au cours des années 2022, 2023 et 2024

Il est proposé au conseil municipal

- de lancer un marché à bons de commande pour la voirie 2022, 2023 et 2024 d'un montant maximum de 25 000 €
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la mise en œuvre de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de lancer un marché à bons de commande pour la voirie 2022, 2023 et 2024 d'un montant maximum de 25 000 €
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la mise en œuvre de ce dossier.

2021-71- Fixation des tarifs des cavurnes

Monsieur l'adjoint au maire rappelle les tarifs des concessions de cimetière et des cases de columbarium :

Concession de terre (2 m²) pour 50 ans (achat ou renouvellement) = 154 euros

Case de columbarium pour 30 ans (achat ou renouvellement) = 700 euros (2 urnes à l'intérieur).

Il indique que, conformément au budget 2021 voté, des travaux ont été entrepris dans le cimetière afin de construire 10 cavurnes cimentées avec une dalle de marbre à graver, permettant la mise en place de 4 urnes à l'intérieur. Le prix de cette construction est de 8 300 € TTC.

Il est proposé de vendre un emplacement aménagé dénommé « cavurne » (4 urnes) au prix de 900 euros pour un 1^{er} achat ou un renouvellement.

Monsieur l'Adjoint au maire récapitule les tarifs dans le cimetière :

Désignation	Durée	Tarif
Concession de terre (2 m ²) Achat ou renouvellement	50 ans	154 euros
Case de columbarium Achat ou renouvellement	30 ans	700 euros
Cavurne cimentée avec une dalle de granit à graver Achat ou renouvellement	30 ans	900 euros
Dispersion de cendres		Gratuit
Ouverture de case de columbarium et de dalle de cavurne		Gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de fixer le tarif d'une cavurne pour une durée de 30 ans à 900 euros (achat ou renouvellement)
- de ne pas modifier les autres tarifs (cf. récapitulatif ci-dessus).

2021-72- Création de la Commission « urbanisme »

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal, des commissions consultatives peuvent être créées afin d'instruire les affaires qui leur sont soumises par le Maire et émettre des avis.

Vu la nécessité de mettre en place une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) et de faire passer le futur lotissement de la zone 2 AU (à urbaniser non prioritaire) à 1 AU (à urbaniser en priorité), il est proposé de créer une commission « urbanisme » et d'établir la liste des membres.

Cette OAP va définir un cahier des charges (forme des maisons, voirie, etc...) à destination des opérateurs. Monsieur le Maire rappelle que le futur lotissement se situe le long de la route de Clavette pour une surface de 3 ha 800.

Cette commission se réunira par la suite pour étudier l'agrandissement des vestiaires du foot.

Le nombre de membres est fixé à 6 + le Maire (Président).

Le maire procède à un appel à candidatures. Se proposent : Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, Patrice BREMAUD, Maurice GARDIEN, Michel CLOUET et Fabrice BRISSON.

La première réunion est fixée au mardi 5 octobre à 19 heures à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à mains levées et à **l'unanimité** :

- de créer la commission «urbanisme »
- de retenir les membres suivants : Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, Patrice BREMAUD, Maurice GARDIEN, Michel CLOUET et Fabrice BRISSON.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Le début des travaux de la boulangerie est fixé au 4 octobre pour une durée approximative de 5 mois à l'issue de laquelle le boulanger effectuera les travaux d'aménagements intérieurs.

Deux lots n'ont pas été attribués et seront relancés à savoir : enduits et végétalisation.

La rentrée des classes s'est bien passée. Les effectifs sont de 59 élèves en maternelle et de 140 en élémentaire ainsi que de 7 enfants en Dispositif d'Auto Régulation (10 enfants à terme). Au restaurant scolaire, en moyenne, il y a 51 enfants de l'école maternelle et 125 de l'élémentaire. Suite à la pollution de l'eau du captage de Clavette, il est à noter que des parents ne voulaient plus que leurs enfants boivent l'eau du robinet. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Rogatien n'est pas desservie par ce captage et que de ce fait, n'avait pas été mise au courant par la RESE d'un problème de pollution.

Le 23 septembre a eu lieu la restitution de l'étude de l'air de la Société Rochelaise d'Enrobés (S.R.E.) et il a été indiqué que les taux étaient en-dessous des seuils. La SRE

et l'unité de compostage ne peuvent pas être mises en cause. Les odeurs sont dues au chargement à l'air libre et non capoté et au démarrage le matin et lors des changements de formule. A noter que odeurs ne signifient pas forcément pollution mais, à contrario, pas d'odeur peut dire pollution.

L'agrandissement de l'unité de compostage a été annoncé car à partir de 2023, il y aura obligation de composter les biodéchets. Des composteurs seront distribués gratuitement le samedi 16 octobre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h sur réservation préalable en ligne puis présentation du pass déchèterie.

La CdA a organisé une réunion sur les déchets, l'objectif étant de les baisser de 59 kg/habitant/an. Actuellement les habitants paient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le foncier bâti selon la surface et le confort de la maison. Demain ils paieront une redevance incitative (REOMI) selon le nombre d'habitants de la maison et selon le nombre de ramassage à l'année. Le dépôt dans les conteneurs enterrés se fera via 1 badge. A l'entrée des déchetteries, il y aura une caméra avec lecteur de plaque d'immatriculation.

Le déficit actuel est de 1 million, en 2025 selon la projection il serait de 2,2 millions. Il est impossible de déterminer le prix pour un logement car les taux des communes sont différents.

Les communes qui n'étaient pas assujetties vont l'être.

Echéances : 2023 = nouvelle redevance

2024 = tri à la source des biodéchets

2025 = nouvelle fiscalité incitative

La construction des logements sociaux (Lotissement Les Oiseaux) (Promoteur : Sté FRANCELOT) fait de nouveau l'objet d'une demande de prorogation du permis de construire, déjà prorogé d'un an. Pour rappel, il y a 20 logements en attente. Un rendez-vous est fixé la semaine prochaine suite à un courrier incendiaire du Maire à la Société.

La ferme photovoltaïque a reçu un accord du Préfet et aussi de la Communauté d'Agglomération. L'opposition demande qu'un point de vigilance soit apporté pour le passage des câbles. Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

Des travaux de voirie ont été faits sur une partie de trottoirs de la rue des mésanges, dans la cour de l'atelier et devant la salle associative du gymnase.

Dans les écoles, une classe a été repeinte, des lampes en leds ont remplacé les anciennes lampes.

M. Yves BOURSIER remercie M. Maurice GARDIEN pour l'avoir remplacé pendant ses congés.

Il tient aussi à remercier les agents des espaces verts qui pendant l'été ont travaillé en effectif très réduit compte tenu des congés annuels, d'un congé maladie d'un agent et d'un congé paternité d'un autre.

Il propose une visite des bâtiments aux conseillers municipaux et indique que la date sera arrêtée lors du prochain conseil municipal.

Mme Claire BOURGENOT remercie M. Pascal MERCERON, Mme Aurélie JAULIN et M. Patrice BREMAUD pour leur participation active à la préparation de la fête des

voisins. Elle indique qu'une distribution de catalogues de chocolats au profit du Téléthon devra être faite dans quelques semaines.

D'autre part, la mise en service du nouveau site internet est repoussée de quelques jours dans l'attente de la nomination du nouvel adjoint.

Elle fait également état de la récolte de déchets = 16.2 kg en 2 heures, lors de la World Clean Up Day.

Mme Françoise GROUSSARD rappelle aux élus le repas des aînés le samedi 9 octobre.

L'opposition informe le conseil municipal que l'accès vélo à la gare de Dompierre-sur-Mer a été réalisé et remercie le Maire pour son intervention auprès du Maire de cette commune qui, devenu Conseiller Départemental, doit être à l'origine de cet aménagement.

L'opposition poursuit au sujet du droit d'expression dans le MAG' des conseillers d'opposition et de la réponse de la majorité faite en juillet 2021 sur le même support ce qui porte atteinte à la liberté d'expression et au sujet des commissions consultatives dans lesquelles un seul membre de l'opposition est accepté, sans possibilité de remplaçant, alors que lors d'une commission, des non-membres ont été invités. L'opposition espère que leur liberté d'expression ne sera pas à nouveau bafouée.

Monsieur le Maire répond qu'un ami de l'opposition a saisi le Préfet, lequel a appelé à la mairie, par courrier, les règles en la matière.

AGENDA

Conseil municipal (élection d'un nouvel adjoint) : lundi 4 octobre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,
Maurice GARDIEN



Rappel des délibérations prises

2021-65- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2020

2021-66- Renouvellement de la convention d'entretien de la défense incendie

2021-67- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

2021-68- Modification du tableau des effectifs

2021-69- Avenant travaux de voirie – rue Néchalier

2021-70- Marché à bons de commande pour la voirie 2022-2023 et 2024

2021-71- Fixation des tarifs des cavurnes

2021-72- Création de la Commission « urbanisme »

LARELLE Didier 	TRAPIED Michel	BOURGENOT Claire
BOURSIER Yves	LANGLOIS Alexandra <i>Excusée. Pouvoir à Sandrine GEORGES</i>	CLOUET Michel
JAULIN Aurélie	BREMAUD Patrice	CAUSSEQUE Stéphanie
MERCERON Pascal	BATARD Emmanuel	MARTIN Sylvie
BRISSON Fabrice	DAUPLET Martine <i>Excusée Pouvoir à Emmanuel BATARD</i>	GEORGES Sandrine
GARDIEN Maurice	GROUSSARD Françoise	DAVID Patricia <i>Excusée. Pouvoir à Didier LARELLE</i>
ROUCHER Michel		